

Éléments d'analyse du discours

GEORGES-ELIA SARFATI

Éléments d'analyse du discours

3^e édition

ARMAND COLIN

Du même auteur, chez le même éditeur

Les grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique linguistique, 2^e édition, coll. « Université », 2019.

Précis de pragmatique, coll. « 128 », 2003.

Dictionnaire de pragmatique, 2011 (avec J. Longhi).

Illustration de couverture © manusapon kاسوبod – Shutterstock.com

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, 2019

Armand Colin est une marque de
Dunod Éditeur, 11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
ISBN 978-2-200-62451-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^e et 3^e a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Introduction	7
1 Délimitation du domaine	11
2 Discours et énonciation (l'unité du discours)	23
3 La texture du discours (le dialogisme généralisé)	63
4 La question des types et le problème de la compétence	93
5 Mise en perspective de l'analyse du discours	109
Conclusion	143
Bibliographie	145
Table des matières	163
Index	167

Introduction

*Mais enfin les idées sont toujours assujetties à la condition d'illuminer
l'opacité des faits et la théorie du langage doit se faire un chemin jusqu'à
l'expérience des sujets parlants.*

Science et expérience de l'expression, *M. Merleau-Ponty*

1. Émergence de l'analyse du discours

L'apparition d'une discipline spécifique prenant pour objet « le discours », notamment dans l'espace français, est, de façon générale, une réalité qu'il faut interpréter dans le cadre de l'évolution des sciences du langage, surtout depuis la fin des années soixante.

La constitution de ce nouveau champ, qui entretient avec la linguistique des rapports complexes toujours sujets à redéfinition, est un mouvement qui suppose, autant qu'il l'implique, la production d'un objet spécifique ainsi que la mise au point d'un dispositif de notions et de cadres méthodologiques inédits, adéquats à leur nouvel objet.

Plus qu'en tout autre domaine des sciences sociales, la notion de « bricolage », autrefois avancée par C. Lévi-Strauss pour caractériser le mode de développement de ces disciplines, convient au domaine auquel ces *Éléments* sont consacrés.

2. Particularité de l'analyse du discours

Si une habitude de langage nous contraint à faire référence au domaine de l'analyse du discours comme s'il s'agissait d'un bloc homogène, c'est qu'en dépit de leur diversité et de leur différence (en termes de développements historiques mais aussi de modes d'intervention actuels), toutes les voies convergent vers une définition-cadre qu'elles ne cessent de vérifier en l'élaborant à mesure de l'avancée des différentes recherches.

Ainsi que le rappelle M. Gravitz (1990)¹ : toutes les recherches conduites dans ce domaine « partent néanmoins du principe que les énoncés ne se présentent pas comme des phrases ou des suites de phrases mais comme des textes. Or le texte est un mode d'organisation spécifique qu'il faut étudier comme tel en le rapportant aux conditions dans lesquelles il est produit. Considérer la structuration d'un texte en le rapportant à ses conditions de production, c'est l'envisager comme *discours* » (*Méthode des sciences sociales*, Paris, Dunod, p. 354).

3. Orientations de cet ouvrage

Les développements qui suivent prennent le parti, en quatre grands points, de familiariser le lecteur avec les principaux outils théoriques de l'analyse du discours :

- Dans le chapitre 1, « Délimitation du domaine », l'analyse du discours est d'abord située en regard de la tradition scientifique issue du *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure.

1. Dans ce livre, nous renverrons de façon abrégée aux ouvrages cités dans la bibliographie, en donnant la date de publication puis, éventuellement, les pages concernées.

- Le chapitre 2, « Discours et énonciation », traite de données aujourd'hui familières. C'est dans la mesure où cet apport concerne l'évolution interne de l'analyse du discours qu'il est pris en compte, mais aussi pour montrer sous quelles conditions se fait cette prise en compte. Un discours cependant se distingue autant par l'hétérogénéité de sa composition que, du point de vue de l'interprète, par l'unité de sens qui s'en dégage.
- Le chapitre 3, « La texture du discours » (le dialogisme généralisé), rend compte des différents types de réceptivité d'un discours, évalués en fonction de la présence d'une ou de plusieurs autres « voix ». Les divers types d'« altération » du discours marquent, par degrés successifs, des formes d'enchaînement à des discours autres, autant qu'aux discours tenus par les autres sous la forme de marques linguistiques de dépendance plus ou moins explicites. L'analyse du discours tente ainsi de rendre compte de l'hétérogénéité foncière des textes, qui articule – voire détermine, paradoxalement – l'unité dont producteurs et interprètes les créditent.
- Le chapitre 4, « La question des types et le problème de la compétence », présente, de manière succincte, certaines notions fondamentales de la linguistique textuelle.
- Le chapitre 5, « Mise en perspective de l'analyse du discours », consiste à situer les concepts précédemment passés en revue par rapport aux enjeux épistémologiques qui traversent le développement de la discipline depuis ses débuts, tant sur un plan historique et institutionnel que philosophique.

Par commodité, nous avons repris la distinction généralement admise entre « texte » et « discours », en réservant chacun de ces termes pour désigner respectivement soit l'objet empirique (texte) considéré indépendamment de ses conditions de production, soit l'objet empirique avec ses conditions de production (discours). À elle seule, cette distinction justifie, en son principe, la dénomination d'« analyse du discours », appliquée à la désignation d'un domaine qui prend pour

objet d'étude une entité linguistique (le texte), étudié en fonction de paramètres qui permettent d'en contextualiser l'interprétation.

Cet ouvrage d'initiation a pour but d'introduire le lecteur – étudiant, enseignant ou amateur éclairé – aux horizons les plus divers d'un domaine en pleine expansion dont les centres d'intérêt englobent un ensemble de productions qui va de l'espace littéraire aux sciences de l'information.

■ Chapitre 1

Délimitation du domaine

1. La tradition du *Cours de linguistique générale* et la question du « discours »

Dans le *Cours de linguistique générale (CLG)* de F. de Saussure, le concept de discours n'est pas attesté. Deux décisions méthodologiques sont au principe de ce traité fondateur.

Pour caractériser l'objet et les tâches de la linguistique, Saussure procède de manière négative. Il commence en effet par énoncer ce que n'est pas la linguistique. Cette démarche, par approches successives, consiste d'abord à poser une démarcation très nette entre la linguistique et les autres sciences qui auraient – directement (psychologie, sociologie) ou indirectement (la géographie, l'histoire) – à se confronter à la question du langage.

Ayant circonscrit le domaine de la linguistique comme étude de la langue (elle-même définie comme un « système de signes »), Saussure avance une seconde proposition décisive.

En écho aux conceptions de la science en cours entre les deux siècles (conformément au postulat selon lequel il n'y a de science que du général), Saussure fait reposer son entreprise sur **l'opposition**

liminaire entre « langue » et « parole » dont il rend compte dans les termes d'une seconde opposition – société/individu – qui recoupe en tout point la première.

À ce parallèle correspond dans le dispositif conceptuel du *CLG*, un programme de recherche qui oriente d'emblée la linguistique naissante vers l'étude des faits de système (constitutifs de la langue). Corrélativement, l'espace de manifestation effectif du langage (la parole), défini comme lieu des variations individuelles, est alors exclu en tant qu'objet d'étude : « En séparant la langue de la parole, on sépare du même coup : 1) ce qui est social de ce qui est individuel ; 2) ce qui est essentiel de ce qui est accessoire et plus ou moins accidentel » (1969, p. 30).

Au regard de ces orientations fondatrices, le **concept de discours** fait figure de troisième **terme absent**, de tiers exclu.

Quand une mise en cause de l'opposition saussurienne langue/parole se fait jour, ce sera pour faire droit à une réhabilitation de la parole comme domaine dont l'examen attentif révèle un ensemble de régularités qui le rendent digne d'une élaboration théorique.

Dès 1909, le *Traité de stylistique* de C. Bally exposait les principes d'une linguistique de la parole, ouvrant ainsi la voie, à partir de la tradition du *CLG*, aux recherches sur la relation du sujet parlant à son propre discours et sur l'importance du contexte dans la détermination du sens.

D'autre part, si le terme de **discours** apparaît nommément dans *La Psychomécanique du langage* de G. Guillaume, c'est à la faveur d'une réinterprétation de la pertinence théorique du *distinguo* langue/parole au profit d'une théorie de la liaison dynamique (« cinétique ») des deux plans du langage.

Mais la conception guillaumienne de l'acte de discours – qui tend à mieux préciser le rôle du sujet parlant –, en dépit de l'introduction d'un terme absent dans la terminologie du *CLG*, n'implique en rien un dépassement de l'opposition saussurienne entre société (langue) et

individu (parole), et n'induit pas non plus une théorie de l'articulation du discours avec les conditions sociohistoriques de sa production.

C'est dans le cadre du Cercle de Moscou (1915) et de la Société d'étude du langage poétique de Petersbourg (1916) que les formalistes russes développent, dans la sphère d'influence des principes du *CLG*, une vaste recherche sur les structures narratives de la littérature orale et écrite. *La Morphologie du conte* de V. Propp (1928) intéresse avant la lettre l'ambition de l'analyse du discours puisque le théoricien opère sur des textes, vastes ensembles discursifs (et non pas sur des unités linguistiques inférieures ou égales à la phrase). Selon le **principe d'immanence** qui gouverne la méthode de V. Propp, il incombe au chercheur de rendre compte de l'organisation syntaxique et sémantique du texte par lui-même et pour lui-même, sans recourir à des données ou à des critères extralinguistiques.

D'autre part, c'est simultanément, à l'initiative de R. Jakobson et de É. Benveniste, que la **linguistique structurale**, tout entière édifiée sur une radicalisation du systématisme de Saussure, va peu à peu s'ouvrir au thème, fondamentalement neuf, de l'interlocution.

Le premier, R. Jakobson, dans la droite ligne des recherches sur la théorie de l'information, propose une formalisation de la communication. Fondateur, avec le prince Trubetskoï, de la phonologie structurale (et animateur du Cercle linguistique de Prague), Jakobson expose, à la suite des travaux de K. Bühler, une théorie des **fonctions du langage** fondée sur une schématisation du rapport émetteur (locuteur)/récepteur (destinataire).

Le second, É. Benveniste, infléchit peu à peu les cadres de la linguistique saussurienne vers une réflexion fondamentale sur la subjectivité dans le langage.

Les recherches de Benveniste sur **l'énonciation** et la sémiologie de la langue constituent une tentative notable pour surmonter au